



COMMUNIQUE DE PRESSE du 26 février 2014

**La prostitution reconnue par l'UE comme une violence faite aux femmes :
un soutien important à l'orientation de la proposition de loi française
prochainement discutée au Sénat**

Le Parlement européen a adopté aujourd'hui, à une large majorité, le rapport de la députée Mary Honeyball sur « L'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes ». Ce faisant, **le Parlement affirme sans détour que la prostitution constitue l'une des formes les plus graves de violences faites aux femmes et un obstacle à l'égalité contre lequel il faut lutter.**

Le Haut Conseil à l'Égalité salue cette étape majeure dans la lutte contre le système prostitutionnel et pour l'égalité entre femmes et hommes.

A travers ce vote, les député-e-s européen-ne-s affirment vouloir s'attaquer aux causes de la prostitution. Ils reconnaissent d'une seule voix que faire évoluer les représentations et les comportements en **interdisant l'achat d'acte sexuel** et en **soulignant la responsabilité des clients** dans le système prostitutionnel est la **meilleure façon de lutter véritablement contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle.**

Ce vote européen est **un soutien important à l'orientation de la Proposition de loi** renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, de manière large et transpartisanne, au mois de décembre dernier. Les quatre piliers de ce texte sont contenus dans le rapport Honeyball : la lutte contre la traite et le proxénétisme, la dépénalisation des personnes prostituées qui sont des victimes de violences et leur accompagnement social vers la sortie de la prostitution si elles le souhaitent, l'éducation et la prévention, et la sanction de l'achat d'acte sexuel.

Dans la continuité de son Avis favorable relatif à cette proposition de loi et publié le 4 novembre 2013, le **Haut Conseil invite le Sénat à se saisir des conclusions du rapport Honeyball en vue de l'adoption définitive de ce texte de progrès.**

Contact : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse
06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr

Le HCEfth a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres : représentant-e-s d'association, personnalités qualifiées, élu-e-s, représentant-e-s de l'Etat, Hauts fonctionnaires. Le HCEfth a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de propositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.